

La ligne générale

Bulletin d'information du Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Rimouski

Jun 2012

Le mot de la présidente : retour sur une année fort chargée!

Mélanie Gagnon

L'année qui s'achève aura été fort chargée pour les membres du comité exécutif, notamment sur le plan des relations du travail, mais aussi en raison du conflit étudiant qui s'est amorcé en février dernier. Nous proposons un bref retour sur les événements marquants de cette année.

Le comité des relations professionnelles (CRP)

D'abord, cinq réunions du CRP ont eu lieu afin de préciser l'interprétation de certains articles de la convention. Ces rencontres en CRP auront également conduit à la signature de quatre lettres d'entente en cours d'année :

- Lettre d'entente B-5 : Répartition des responsabilités modulaires aux campus de Rimouski et de Lévis, en remplacement de la lettre d'entente B-3;
- Lettre d'entente C-11 : Activité créditée d'enseignement dispensé par vidéoconférence au Département des sciences infirmières;
- Lettre d'entente E-6 : Dégagements en vertu du paragraphe .16 de l'article 10 de la convention collective UQAR-SPPUQAR 2009-2014;
- Lettre d'entente E-7 : Délais indiqués aux paragraphes 23.02 et 23.03 de la convention collective UQAR-SPPUQAR 2009-2014.

Ces lettres d'entente sont accessibles dans notre site Internet.

Les griefs : ententes et demande d'arbitrage

Ensuite, toujours en lien avec la gestion des relations du travail, trois griefs ont été déposés. L'un d'eux s'est conclu par une entente et un autre est en voie d'être réglé. Il s'agit, en premier lieu, du grief syndical concernant le paragraphe 10.16 afin que toutes les situations donnant lieu à un dégagement soient encadrées par la convention collective. Le second grief syndical traite du

paragraphe 22.07 et vise à forcer les établissements du réseau de l'Université du Québec à rembourser les frais de libération des représentants des employés lors de leur participation au comité de retraite et au comité de placement du RRUQ. Ces frais étaient payés à même la caisse de retraite du RRUQ. Ce grief, qui a été déposé par plusieurs syndicats du réseau de l'Université du Québec, a fait l'objet d'un règlement entre les deux parties puisque la Commission de l'administration et des ressources humaines a accepté que les compensations versées aux établissements

par le RRUQ, pour le président du comité de retraite et le président du comité de placement, soient remboursées par les employeurs à compter de l'année 2011.

Le troisième et dernier grief déposé, également un grief syndical, concerne la résolution CA-577-7339 adoptée au Conseil d'administration de l'UQAR du 22 novembre 2011 : *Rémunération des cadres supérieurs, à l'exception du recteur, et des cadres*. L'UQAR a demandé au Syndicat de retirer ce grief, mais le comité exécutif du

Le comité exécutif en chiffres

- 31 réunions du comité exécutif, dont 3 rencontres à Rivière-du-Loup
- 5 réunions du conseil syndical
- 2 assemblées générales statutaires
- 1 assemblée générale ordinaire
- 5 assemblées générales extraordinaires
- 4 numéros de La Ligne générale, dont un numéro spécial en décembre
- Une somme 15 550 \$ a été distribuée par notre politique de dons et d'appuis
- Un don spécial de 10 000 \$ a été consenti au fonds de secours étudiant (grève étudiante)

SPPUQAR a choisi de porter ce grief à l'arbitrage en raison notamment de l'importance des matières qui sont visées et de l'impact de ce grief dans l'ensemble du réseau des Universités du Québec. Nous sommes en attente des dates d'audience selon les disponibilités de l'arbitre choisi par les deux parties, maître Jean-Pierre Lussier.

Le conflit étudiant

L'année aura aussi été marquée par le conflit étudiant au campus de Rimouski. À ce chapitre, le SPPUQAR a participé, à l'automne 2011, à une conférence de presse organisée conjointement par l'Association générale étudiante du campus de Rimouski (AGECAR) et les trois syndicats de l'UQAR afin de dénoncer la hausse des frais de scolarité de 1 625 \$ sur 5 ans. Le SPPUQAR a par ailleurs été présent sur les piquets de grève et aux manifestations étudiantes du lundi 19 mars et du samedi 14 avril à Rimouski et à celle du jeudi 22 mars à Montréal. De plus, les membres de l'assemblée générale ont adopté une déclaration en appui au mouvement étudiant et à ses revendications. Cette déclaration a été publiée dans l'édition du samedi 31 mars du journal *Le Devoir*. Étant affilié à la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU), le SPPUQAR a également cosigné plusieurs communiqués publiés par la Fédération dans la foulée de ce conflit d'envergure nationale.

À la suite de l'intervention législative ayant donné lieu à l'adoption du projet de loi 78, une requête introductive d'instance en jugement déclaratoire et en nullité, qui vise l'ensemble de la loi considérée inconstitutionnelle, a été déposée, le 25 mai dernier, par la FQPPU et un regroupement d'associations étudiantes, syndicales, communautaires et environnementales. Nous suivons avec grand intérêt l'évolution de ce dossier qui, soulignons-le, prévoit de lourdes conséquences pour tout parti directement ou indirectement impliqué dans le conflit étudiant, et même désormais dans toute forme de revendication active. Nous vous inviterons à participer en grand nombre aux prochaines assemblées générales afin que nous partagions nos opinions et nos inquiétudes à ce sujet. Nous profitons de l'occasion pour remercier plusieurs d'entre vous qui avez pris le temps de nous informer, de nous faire part de vos commentaires constructifs et de vous impliquer au cours des derniers mois.

Projets à venir : une année festive!

Le SPPUQAR travaillera, entre autres, sur deux projets au cours de l'été et de l'année à venir. D'abord, le lancement de notre nouveau site Internet est prévu pour l'au-

tomne. La création d'une nouvelle plate-forme nous apparaît nécessaire compte tenu de la désuétude du site actuel. Plusieurs informations et liens y seront accessibles dans un environnement graphiquement invitant afin de faciliter la recherche de réponses à vos diverses questions.

Par ailleurs, cette année marquera les 40 ans du SPPUQAR. Cet anniversaire, dont les grandes lignes du déroulement demeurent encore à déterminer, sera souligné au cours du printemps 2013. Les membres du comité exécutif s'affaireront à cette tâche au cours de la prochaine année. Si certains d'entre vous souhaitent participer à l'organisation de cette fête, toute contribution sera la bienvenue. Nous serons heureux de vous compter parmi nous!

Le bon fonctionnement du SPPUQAR : merci aux membres sortants et actuels

Cette année ayant été fort chargée, le bon fonctionnement du SPPUQAR n'aurait pu être assuré sans la présence assidue des membres du comité exécutif aux réunions hebdomadaires du SPPUQAR. Ils ont toujours eu à cœur les intérêts du SPPUQAR et ont redoublé d'ardeur afin de répondre aux nombreuses demandes qu'ils ont eu à traiter. La qualité de leurs interventions et leur implication soutenue font du comité exécutif une équipe solide et efficace. France Dufresne et Jean-Yves Lajoie ont terminé leur mandat en avril dernier et ont été remplacés par Fernando Ouellet, Cathy Arsenault et Jean-Sébastien Deschênes. Julie Beaulieu, Jean-François Méthot et Jean-Claude Huot ont pour leur part renouvelé leur mandat. À leur participation s'ajoute celle d'Anne Giguère. Notre travail serait impossible sans sa contribution exceptionnelle.

Nous ne pouvons passer sous silence la fin du dernier mandat de Régis Fortin après une implication soutenue d'une dizaine d'années au sein du comité exécutif à titre de président et de trésorier. Son engagement hors du commun, son attitude conciliante et son bon jugement auront permis l'atteinte de plusieurs objectifs. Il ne faut pas oublier que Régis a notamment joué un rôle de premier plan lors de la négociation de la présente convention et qu'il a été l'instigateur du programme de bourses aux nouveaux professeurs et aux nouvelles professeures lors de la campagne majeure de financement de l'UQAR. Au nom du comité exécutif et de l'ensemble des membres, Régis, nous tenons à t'exprimer nos plus sincères remerciements pour le dévouement dont tu as su faire preuve au cours de ces dernières années. ☆



Zoom sur le paragraphe 30.08 : retraite graduelle avec congé sans traitement

Jean-François Méthot

Le paragraphe 30.08 précise que la professeure ou le professeur qui a quinze ans d'ancienneté peut se prévaloir d'un congé sans traitement à 50 % de son régime d'emploi au seuil de sa retraite. Pour cela, la professeure ou le professeur doit en faire la demande à la doyenne aux affaires départementales avant le 1^{er} décembre d'une année et doit s'engager à prendre sa retraite au plus tard cinq ans après le début de ce congé sans traitement. Le congé, s'il est accepté, commence le 1^{er} juin de l'année suivante.

Comment la tâche s'aménage-t-elle dans ce contexte?

Lors d'une rencontre du comité des relations professionnelles tenue au cours de l'automne 2011, le SPPUQAR et la direction de l'UQAR ont convenu d'une interprétation commune quant à l'application du paragraphe 10.10. Ainsi, une professeure ou un professeur qui se prévaut d'un congé

sans traitement à 50 % ne sera pas tenu de respecter le paragraphe 10.10 qui prévoit l'obligation d'assumer au moins une activité d'enseignement à deux trimestres sur trois par année. La professeure ou le professeur en retraite graduelle bénéficiera donc d'un accommodement pour lui permettre d'aménager l'ensemble de sa tâche au trimestre de son choix. Cette entente vise à faciliter le parcours professoral des professeurs et des professeurs en fin de carrière. ★



Zoom sur les paragraphes 23.02 et 23.03 : délais liés au mécanisme de dépôt d'un grief

Jean-François Méthot

L'UQAR et le SPPUQAR ont convenu de modifier la convention collective pour prolonger les délais liés au mécanisme de règlement de griefs afin de disposer d'une période plus longue pour analyser les litiges pouvant mener à un grief. Nous sommes d'avis que ces délais supplémentaires pourront diminuer le nombre de griefs puisqu'il nous sera désormais plus facile de réunir le comité des relations professionnelles pour tenter de trouver une solution à un problème donné.

Le délai de 30 jours indiqué au paragraphe 23.02 est donc porté à 45 jours, le délai de 10 jours indiqué au paragraphe 23.03 est porté à 15 jours et le délai de 20 jours indiqué au 2^e alinéa du paragraphe 23.03 est porté à 25 jours.

La lettre d'entente E-7, qui remplace les textes indiqués aux paragraphes 23.02 et 23.03 de notre convention collective, a été adoptée par les membres de l'assemblée générale, le 18 avril dernier, et peut être consultée dans notre site Internet. ★

Nouveau comité exécutif

Depuis l'assemblée générale statutaire du 18 avril dernier, le comité exécutif du SPPUQAR est composé des personnes suivantes :

Mélanie Gagnon	présidente
Jean-François Méthot	1 ^{er} v.-p. aux affaires internes
Jean-Claude Huot	2 ^e v.-p. aux affaires internes
Julie Beaulieu	1 ^{re} v.-p. aux affaires universitaires
Jean-Sébastien Deschênes	2 ^e v.-p. aux affaires universitaires
Cathy Arsenault	secrétaire
Fernando Ouellet	trésorier

Promotion : rappel

Si vous êtes éligible à une promotion en vertu du paragraphe 24.07 2. de la convention collective, vous devez manifester votre intention d'être évalué à la direction de votre département, de votre unité départementale ou de votre assemblée institutionnelle avant le 1^{er} juillet. Vous devrez par la suite acheminer votre demande de promotion et votre dossier complet au président ou à la présidente du comité d'évaluation avant le 1^{er} septembre.

Consultez le paragraphe 26.02.



40^e anniversaire du SPPUQAR

L'année 2013 marquera les 40 ans du SPPUQAR. Les membres du comité exécutif souhaitent souligner cet événement autour d'un repas qui réunira les membres actuels et retraités. Nous voulons ainsi rendre hommage à ceux et celles qui ont façonné notre histoire et partager les moments marquants de notre syndicat.

Si on dit qu'une photo vaut mille mots, un album souvenir accroche autant de sourires! Aidez-nous à réaliser cet album en nous acheminant des photos.

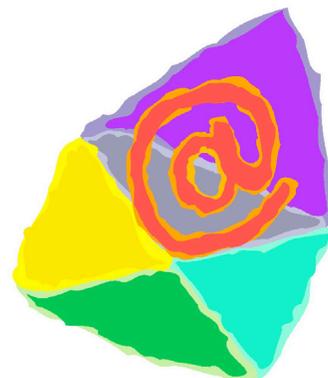
Cette fête aura lieu en mai ou juin 2013.

**La date vous sera communiquée
au tout début de l'automne.**

Le site Internet du SPPUQAR fera peau neuve au cours de l'automne

Nous travaillons actuellement à la refonte du site Internet du SPPUQAR afin de vous offrir une plateforme au contenu dynamique et varié. Ce nouveau site accordera une place importante aux multiples aspects de notre organisation et aux différentes dispositions de notre convention collective de travail.

Nous sommes à la recherche de photos qui pourront illustrer le travail de nos membres : sorties de terrain, labos,ancements, colloques... Vous avez des idées, des suggestions ou des photos à nous transmettre? Contactez-nous sans tarder!



Boursières du SPPUQAR 2012-2013

Trois bourses ont été décernées dans le cadre de notre programme de bourses de militantisme 2012-2013. Mireille Arsenault, étudiante en enseignement secondaire – profil science et technologie, s'est vu décerner une bourse de 5 000 \$ dans la catégorie dont l'expérience militante est de moins de trois ans. Mylène Blanchette et Sarah Farland-Faucher, toutes deux étudiantes à la maîtrise en développement régional, se partagent quant à elles la bourse de 5 000 \$ dans la catégorie dont l'expérience militante est de plus de cinq ans. Nous comptons présenter ces boursières à l'ensemble de la communauté universitaire au cours de l'automne.

Nous remercions le comité d'attribution qui était composé de M^{mes} Claire Page, Catherine Beaudry, Gwénaëlle Chaillou, Marie-José Fortin et R'Kia Laroui et de MM. Cédric Chavanne, Ahmed Chebak, Gaston Desjardins, Jean-Yves Desgagnés. Mélanie Gagnon siège d'office à ce comité en tant que présidente.

La Ligne générale du SPPUQAR est publiée par le Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQAR
300, allée des Ursulines, Rimouski (Québec) — Tél. : 418 724-1467 — Téléc. : 418 724-1559
Courriel : sppuqar@uqar.qc.ca — Site Internet : <http://sppuqar.uqar.qc.ca>

Comité de publication : Mélanie Gagnon, Cathy Arsenault, Julie Beaulieu et Anne Giguère — Montage : Anne Giguère

Têtière : Richard Fournier — Impression : Service de l'imprimerie de l'UQAR